

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 4	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 27 janvier 2015

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 2 février 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n°2015-02-02-BD-8 :

Versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires à des agents de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Metz du 30 novembre 1990 autorisant le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires au-delà de la limite de 25 heures par mois par agent pour le personnel technique affecté à l'Opéra-Théâtre,
VU la délibération du 26 avril 2004 relative à la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire,
VU l'arrêté du 1^{er} août 1951 relatif au régime de rémunération pour travaux supplémentaires accomplis par les agents des collectivités locales à compter du 1^{er} janvier 1950,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
CONSIDERANT que la nature des activités de l'Opéra-Théâtre revêt un caractère particulier, induisant un nombre élevé d'heures supplémentaires pour le personnel technique qui y est affecté,

AUTORISE le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents relevant de l'équipe technique de l'Opéra-Théâtre au-delà du contingent mensuel de 25 heures par agent au titre du travail assuré en soirée, les samedis, dimanches et jours fériés, à l'occasion des représentations et répétitions.

Secrétaire de séance : Madame Hélène KISSEL

Pour extrait conforme
Metz, le 3 février 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau. Lundi 2 février 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – CRR : redéfinition des tarifs relatifs à l'enseignement à compter de l'année scolaire 2015-2016 et actualisation des conditions d'exonération, d'enregistrement et de scolarité à compter de l'année scolaire 2015-2016. <i>Annexe 1 : Tarifs.</i>	1	
Annexe 2 : Conditions d'exonération et de remboursement des frais d'inscription, d'enregistrement et de scolarité.	1	
Point 2 – Attribution du marché 1319 – fourniture de carburants par cartes accréditives.	1	
Point 3 – Déchèteries de Metz Métropole – Convention d'utilisation par les habitants de la CCVM. <i>Annexe : Convention.</i>	1	
Point 4 – Déchèteries de Metz Métropole – Convention d'utilisation par les habitants de la CCCL. <i>Annexe : Convention.</i>	1	
Point 5 – <i>Point télétransmis.</i>	1	
Point 6 – Adhésion de Metz Métropole à l'Association European France et approbation de la charte des villes pour le concours European 13. <i>Annexe : Charte des sites.</i> <i>Annexe : Planning d'expertise des dossiers des sites.</i> <i>Annexe : Statuts modifiés.</i>	1	
<i>Annexe : European 12 – Règlement du concours (pour exemple)</i>	1	
Point 7 – Marché 1309 relatif aux prestations de médecine professionnelle et préventive.	1	
Point 8 – Versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires à des agents de l'Opéra-Théâtre.	1	
Nombre total des actes transmis : 7 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 6 février 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL